



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janaillac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

DELIBERATION N° 2024/149: (Code Nomenclature /752)**DATE : 26 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Catherine Bezac-Gonthier****OBJET : Attribution des subventions Culturelles au titre du Contrat aux initiatives culturelles concertées (CICC).**

Dans le cadre du Contrat aux initiatives culturelles concertées (CICC), convention qui nous lie avec le Conseil Départemental, la commission réunie le 26 août 2024 propose l'attribution des subventions suivantes :

		Subventions CD 2024	Proposition subventions CCPR 2024
Cinepasseurs	Rencontres cinématographiques	2 000	2 000
Café Pluche	14 spectacles jeune public et familles	2 200	2 200
Amicale St Just	Soirée Jean Bonnefon + concert	400	400
Rural Sauvage	Lisle Sauvage	2 500	2 500
Chorale Trait d'union	Pratique du chant	300	300
CICC TOTAL		7 400	7 400

Le coût total du CICC pour la CCPR et le Conseil Départemental est de 14 800€ répartis ainsi :
 - 7 400 € à la charge du Conseil Départemental de la Dordogne versés dans un premier temps à la CCPR et ensuite reversés par la CCPR aux associations
 - 7 400 € à la charge de la CCPR (somme inscrite au BP 2024).

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 07/10/2024 19:01:49